

Vaccination

Date de publication : 28.04.2025

AUVERGNE-RHONE-ALPES

POINTS CLÉS 2024

bilan des couvertures vaccinales

Nourrissons

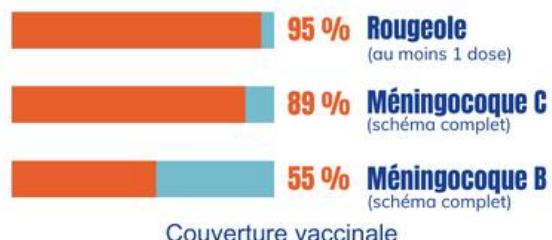
- **Rougeole**

Couverture vaccinale au moins 1 dose élevée

- **Méningocoques**

Couverture vaccinale élevée contre les méningocoques C et en forte progression contre les méningocoques B

 **Nouvelle obligation** contre les méningocoques ACWY et B



Enfants et adolescents

- **Diphthérie, tétonos et poliomyélite (DTP)**

Diminution de la couverture vaccinale avec l'âge

- **Méningocoques C**

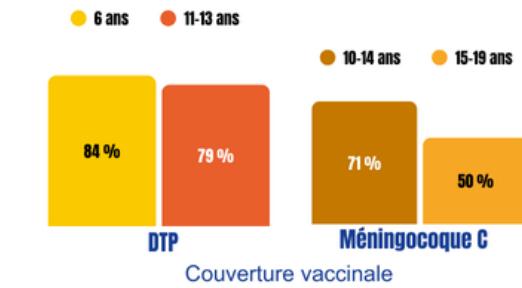
Couverture vaccinale insuffisante chez les 15 ans et plus

 **Nouvelle recommandation** contre les méningocoques ACWY entre 11-14 ans et rattrapage entre 15-24 ans

Proposition de vaccination des 15-24 ans contre les méningocoques B (Bexsero®)

- **Papillomavirus**

Progression des couvertures vaccinales chez les filles et les garçons et réduction des écarts entre les deux sexes



 **49 % des filles vaccinées** avec un schéma complet

 **25 % des garçons vaccinés** avec un schéma complet

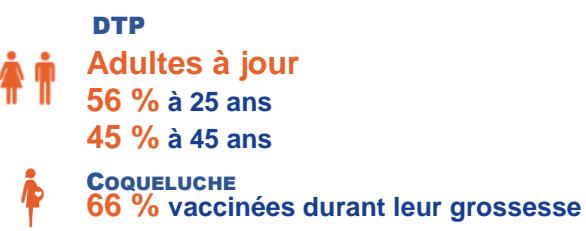
Adultes et femmes enceintes

- **Diphthérie, tétonos et poliomyélite**

Faibles couvertures vaccinales pour les rappels recommandés à 25 ans et 45 ans

- **Coqueluche**

Augmentation de la couverture chez les femmes enceintes



Personnes âgées de 65 ans et plus

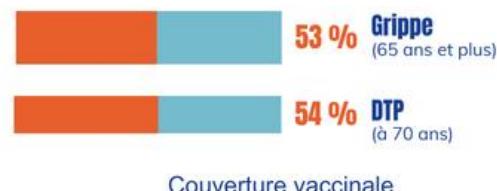
Couvertures vaccinales globalement très insuffisantes

 **Nouvelles recommandations**

- **Pneumocoque** pour tous dès 65 ans

● **VRS (virus respiratoire syncytial)** à partir de 75 ans ou dès 65 ans en cas de pathologies chroniques

● **Zona** pour tous dès 65 ans avec le nouveau vaccin



Vaccination

Date de publication : 28.04.2025

AUVERGNE-RHONE-ALPES

Sommaire

Contexte	2
Points clés en région Auvergne-Rhône-Alpes	3
Nourrissons	4
Enfants et adolescents	10
Adultes et femmes enceintes	14
Personnes âgées	16
Prévention	20
Sources de données	23

Contexte

La thématique de la semaine européenne de la vaccination 2025 est la vaccination des personnes âgées. En 2025, la France compte presque autant de personnes âgées de 65 ans et plus (14,9 millions) que de moins de 20 ans (15,7 millions). Les personnes âgées de 65 ans et plus représentent environ 60 % des hospitalisations pour infection respiratoire aigüe virale durant la période de surveillance hivernale. Ces infections augmentent le risque de pneumopathie bactérienne, de pathologie cardio-vasculaire et de décompensation de maladie métabolique. Par ailleurs, les hospitalisations qu'elles engendrent sont associées à une perte d'autonomie et à un déclin cognitif. Enfin, à partir de 50 ans le risque de poussée de zona augmente dans l'ensemble de la population. Outre des complications neurologiques et oculaires, cette reviviscence du virus de la varicelle-zona est responsable de douleurs persistantes ayant un impact majeur sur la qualité de vie. Ces enjeux de santé s'expliquent par l'immunosénescence, définie par une moindre capacité de l'organisme, à générer une immunité mémoire de qualité. Pour autant, les vaccinations chez les personnes de plus de 65 ans restent efficaces et n'en sont que plus importantes.

Face à cet enjeu, la Haute Autorité de Santé a proposé en avril 2024 une simplification du calendrier vaccinal s'appuyant sur une approche par âges ou périodes-clés dans un but de meilleure compréhension et appropriation par les patients et les soignants. Ainsi, elle a émis de nouvelles recommandations pour les personnes âgées de 65 ans et plus. **Outre la vaccination contre la grippe, la Covid-19 et le rappel DTP, de nouvelles vaccinations sont désormais recommandées : la vaccination universelle contre les pneumocoques** (vaccin conjugué 20-valent permettant une simplification du schéma vaccinal), **la vaccination contre les virus respiratoires syncytiaux (VRS) et l'introduction d'un vaccin recombinant contre le zona** sans limite d'âge, ce dernier étant d'une efficacité bien supérieure à celle du vaccin à virus vivant atténué utilisé jusqu'alors. Aussi, Les couvertures vaccinales des personnes âgées peuvent largement être améliorées. **Ce bulletin présente également les principaux indicateurs de couverture vaccinale aux autres âges ou périodes clés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes**, avec de nouveaux indicateurs produits par Santé publique France concernant les rappels DTP ou encore la vaccination contre la coqueluche chez les femmes enceintes.

Points clés en région Auvergne-Rhône-Alpes

• Chez les nourrissons

La couverture vaccinale contre la **rougeole, les oreillons et la rubéole** au moins 1 dose est élevée (94,9 %), elle est de 88,0 % pour le schéma complet. Cette couverture 2 doses est inférieure à l'objectif de 95 % pour interrompre la transmission du virus. Cependant, cette estimation peut être sous-estimée en raison des vaccinations réalisées en PMI.

La couverture vaccinale contre les **infections à méningocoques C** est élevée (88,8 %) et celle contre les **infections à méningocoque B**, recommandée depuis 2022, a fortement progressé en 2024 pour atteindre 55,1 % (contre 34,7 % en 2023). La vaccination des nourrissons contre les **méningocoques ACWY et B** est **obligatoire** depuis le 1^{er} janvier 2025.

Les couvertures vaccinales pour les autres vaccinations obligatoires sont globalement élevées.

• Chez les enfants et adolescents

La couverture vaccinale contre la **diphthérie, le té tanos et la poliomyélite** est de 83,8 % pour le rappel recommandé à 6 ans et à 79,3 % pour celui recommandé entre 11 et 13 ans. Elle diminue avec l'âge.

Environ 50 % des 15-19 ans étaient vaccinés contre les **méningocoques C**. Cette couverture reste bien inférieure à l'objectif 95 %. La vaccination contre les **méningocoques ACWY** est **recommandée entre 11-14 ans**, quel que soit le statut vaccinal antérieur, avec un rattrapage possible jusqu'à 24 ans.

La couverture vaccinale contre les **papillomavirus humains (HPV)** continue de progresser chez les filles et chez les garçons avec respectivement 48,6 % des filles et 24,9 % des garçons de 16 ans vaccinés avec un schéma complet. Une réduction des écarts de couverture vaccinale est observée entre les deux sexes.

• Chez les adultes et les femmes enceintes

Seuls 56,4 % des adultes sont à jour de leur rappel contre la **diphthérie, le té tanos et la poliomyélite** recommandé à 25 ans et 45% le sont pour celui recommandé à 45 ans.

La couverture vaccinale du vaccin contre la **coqueluche** des femmes enceintes, recommandée depuis 2022 lors du second trimestre de grossesse est en augmentation marquée. Près de deux tiers des femmes ayant accouché en 2024 ont été vaccinées pendant leur grossesse (vs. 47,3% en 2023).

• Chez les personnes âgées de 65 ans et plus

Les couvertures vaccinales sont globalement insuffisantes avec 53,1 % de personnes de 65 ans et plus vaccinées contre la **grippe** (stable par rapport à la saison précédente, alors que l'objectif est de 75 %) et 54,4 % sont à jour de leur rappel contre la **diphthérie, le té tanos et la poliomyélite** recommandé à 65 ans. La couverture vaccinale contre les pneumocoques chez les 65 ans et plus à risque est très faible (16,9 %)

En plus des rappels de vaccination contre la diphthérie, le té tanos et la poliomyélite, la vaccination annuelle contre la grippe et le Covid-19, **de nouvelles vaccinations concernent désormais l'ensemble des personnes à partir 65 ans**, il s'agit des vaccinations contre le pneumocoque et le zona (avec le nouveau vaccin), et de la vaccination contre le VRS (virus respiratoire syncytial) à partir de 75 ans ou dès 65 ans en cas de pathologies chroniques.

Nourrissons

Vaccinations obligatoires en 2024

Vaccinations contre diphtérie, téтанos, poliomyélite (DTP), coqueluche, *Haemophilus influenzae* type b, hépatite B et pneumocoques

En 2024, la couverture vaccinale des nourrissons (âgés de 21 mois) par le vaccin hexavalent et par le vaccin anti-pneumococcique est élevée dans la région. En effet, 92,1 % des nourrissons ont reçu 3 doses du vaccin hexavalent incluant l'hépatite B et 92,3 % ont reçu 3 doses du vaccin contre le pneumocoque (Tableau 1). Ces chiffres sont similaires à ceux de l'année 2023.

Les couvertures vaccinales se rapprochent de l'objectif des 95 %, excepté pour le département de l'Allier pour le vaccin hexavalent (86,4 %) et le vaccin contre le pneumocoque (86,6%).

Vaccinations contre le méningocoque C

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la vaccination tétravalente contre les **méningocoques ACWY est devenue obligatoire pour tous les nourrissons** et jusqu'à l'âge de 2 ans (y compris pour ceux ayant déjà été vaccinés contre le méningocoque C) avec un schéma à deux doses : une dose à l'âge de 6 mois suivie d'une dose de rappel à 12 mois.

Près de 89 % des nourrissons âgés de 21 mois étaient vaccinés contre le méningocoque C. L'Allier et la Savoie affichaient les CV les plus faibles, respectivement 83,0 % et 83,9 %

Tableau 1. Couvertures vaccinales par le vaccin hexavalent (contre diphtérie, téтанos, poliomyélite, coqueluche, *Haemophilus influenzae* type b, hépatite B), contre les pneumocoques, la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) et contre le méningocoque C, à l'âge de 21 mois en 2024 (enfants nés entre janvier et mars 2023), Auvergne-Rhône-Alpes et France

Couverture vaccinale en 2024, en % de la population concernée	Vaccin hexavalent ¹ 3 doses à 21 mois	Vaccin contre pneumocoques ¹ 3 doses à 21 mois	Vaccin ROR Au moins 1 dose à 21 mois	Vaccin contre méningocoque C ² 1 dose à 21 mois
01 – Ain	92,5	92,5	95,5	89,8
03 – Allier	86,4	86,6	91,6	83,0
07 – Ardèche	91,4	91,6	93,2	87,5
15 – Cantal	96,6	96,2	95,7	90,6
26 – Drôme	91,0	90,8	94,6	89,7
38 – Isère	90,1	90,2	92,9	88,5
42 – Loire	91,8	92,1	95,4	88,4
43 – Haute-Loire	94,1	95,8	97,5	91,4
63 – Puy-de-Dôme	93,6	94,0	94,7	86,4
69 – Rhône	93,2	93,7	96,2	90,7
73 – Savoie	91,1	91,1	95,3	83,9
74 – Haute-Savoie	92,9	92,9	94,7	88,7
Auvergne-Rhône-Alpes	92,1	92,3	94,9	88,8
France hexagonale	91,9	92,1	94,8	88,8
France entière	91,8	92,0	94,6	88,6

¹ Pour limiter le biais lié au fait que les vaccinations fournies gratuitement dans les PMI ne sont pas enregistrées dans le DCIR, les enfants n'ayant eu aucun remboursement de vaccin pentavalent ou hexavalent la première année de vie sont exclus de l'analyse. Les couvertures vaccinales par le vaccin hexavalent (3 doses) et pneumocoque (3 doses) restent susceptibles d'être sous-estimées, du fait de la vaccination d'enfants alternativement en PMI et en cabinet médical.

² Pour estimer la couverture vaccinale de la dose de vaccin contre le méningocoque C recommandée à l'âge de 12 mois, les doses de vaccins (1^{ère} ou 2^{ème} dose) délivrées à partir de l'âge de 10 mois ont été prises en compte. Source : SNDS-DCIR, Santé publique France, données mises à jour au 31/12/2024.

Vaccinations contre rougeole, oreillons, rubéole (ROR)

 Nourrissons et enfants : 1 dose à l'âge de 12 mois et 1 dose entre 16 et 18 mois, en respectant un intervalle minimal d'un mois entre les doses

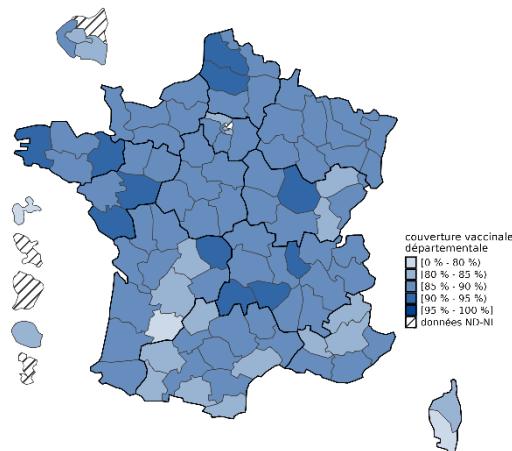
Personnes nées depuis 1980 et âgées de plus de 12 mois : 2 doses avec un délai minimum d'un mois entre les 2 doses.

Une troisième dose est recommandée pour les personnes ayant reçu une première dose avant l'âge de 12 mois.

En 2024, 94,9 % des enfants âgés de 21 mois avaient reçu au moins 1 dose de vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) en Auvergne-Rhône-Alpes. Cette couverture variait de 91,6 % à 97,5 % selon les départements (Figure 1).

La couverture vaccinale ROR (2 doses) est estimée à 88,0 % chez les enfants à 33 mois dans la région, avec une couverture inférieure à 86,0 % dans les départements de l'Allier, de la Loire et de la Haute-Savoie. **Ces couvertures se situent très en dessous de l'objectif de 95 %** nécessaire pour interrompre la circulation du virus de la rougeole, mais sont légèrement supérieures aux couvertures de 2023 (86,4% chez les enfants de 33 mois). Néanmoins, elles sont **susceptibles d'être sous-estimées** du fait de la vaccination d'enfants alternativement en PMI et en cabinet médical (vaccinations fournies gratuitement en PMI en général non enregistrées dans le SNDS).

Figure 1. Couvertures vaccinales départementales contre la rougeole (2 doses) à l'âge de 33 mois en 2024 (enfants nés entre janvier et mars 2022), France*



*Les données issues du SNDS pour la Guyane ne couvrent pas l'ensemble du territoire et surestiment vraisemblablement la couverture vaccinale. Source : SNDS-DCIR, Santé publique France, données mises à jour au 31/12/2024



ROUGEOLE : Vigilance renforcée face à la recrudescence des cas

Le virus de la rougeole est parmi les plus contagieux : une personne contagieuse peut contaminer 15 à 20 personnes. Bien que la couverture vaccinale ROR se maintienne à un niveau élevé chez les nourrissons du fait de l'obligation vaccinale mise en place en 2018, **l'objectif de 95 % (à deux doses) n'est pas encore atteint**. Chez les adultes âgés de 18 à 35 ans, la couverture vaccinale était estimée à 90,4% en France (baromètre 2021). Les personnes non vaccinées ou n'ayant jamais eu la rougeole représentent une population réceptive à la rougeole dans un contexte de recrudescence de la rougeole avec une épidémie de grande ampleur au Maroc et des flambées épidémiques en Europe et dans le monde. **En France**, du 1^{er} janvier au 14 mars 2025, **180 cas ont été déclarés** contre 83 en 2024 sur la même période, **avec une augmentation du nombre de cas importés suite à un séjour au Maroc** (bulletin au 20 Mars 2025).

En Auvergne-Rhône-Alpes, du 1^{er} janvier au 8 avril 2025, on observe une **recrudescence de la rougeole avec 59 cas signalés**. Le nombre de cas a nettement augmenté au mois de mars en lien avec un cluster rapporté en Isère. Plusieurs cas groupés ont été identifiés depuis le début de l'année :

- un cluster dans une crèche de l'Ain, en janvier, comptabilisant 9 cas âgés de moins de 1 an, non vaccinés ;
- plusieurs chaînes de transmission en mars, en lien avec la fréquentation du salon de l'Agriculture : en Isère (> 20 cas de rougeole, majoritairement chez des élèves d'établissements du second degré) et dans le Puy-de-Dôme.

Pour en savoir plus : [ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#) et [Santé publique France](#)

Vaccinations contre le méningocoque B

⚠️ La vaccination contre les méningocoques B recommandée entre 2022 et 2024 est devenue **obligatoire pour tous les nourrissons jusqu'à l'âge de 2 ans** depuis le 1^{er} janvier 2025, par le vaccin Bexsero® avec un schéma comprenant deux doses (à 3 et 5 mois) et un rappel à 12 mois. **Un rattrapage vaccinal méningocoque B est recommandé de façon transitoire pour les jeunes enfants**, jusqu'à l'âge de 4 ans révolus (5^e anniversaire). **Une vaccination est également mise en place pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans**. Cette vaccination prévient les infections invasives à méningocoque B mais n'éradique pas le portage pharyngé et ne prévient donc pas la transmission. La protection apportée par ce vaccin est donc uniquement individuelle et les enfants non vaccinés ne bénéficient pas d'une protection collective (protection collective induite par un haut niveau de couverture vaccinale lorsque la vaccination prévient le portage et la transmission).

En 2024, la couverture vaccinale (schéma complet) contre les méningocoques B était de 55,1 % en Auvergne-Rhône-Alpes, en nette progression par rapport à 2023 (+20,4 points, Tableau 2). Près de 80 % des enfants âgés de 8 mois avaient initié leur schéma vaccinal contre les méningocoques B en 2024.

Des disparités sont observées entre les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes avec des couvertures vaccinales contre le méningocoque B (schéma complet) variant de 44,7 % en Drôme et Ardèche à 62,9 % dans la Loire (Figures 2 et 3).

Tableau 2. Couvertures vaccinales contre le méningocoque B, au moins 1 dose à l'âge de 8 mois, et 2 doses + rappel à l'âge de 21 mois, en 2023 et 2024, Auvergne-Rhône-Alpes et France

Couverture vaccinale, en % de la population concernée	Vaccin contre méningocoque B			
	Au moins 1 dose à 8 mois		2 doses + rappel à 21 mois	
	Année 2023	Année 2024	Année 2023	Année 2024
01 – Ain	73,1	79,0	32,3	53,3
03 – Allier	68,8	75,8	30,1	52,4
07 – Ardèche	60,9	74,6	26,2	44,7
15 – Cantal	72,8	79,0	33,6	59,0
26 – Drôme	62,9	74,7	27,1	44,7
38 – Isère	66,8	76,3	29,0	50,1
42 – Loire	79,5	85,0	36,9	62,9
43 – Haute-Loire	70,8	79,2	29,6	58,0
63 – Puy-de-Dôme	73,7	83,6	39,1	59,8
69 – Rhône	77,2	83,4	42,1	60,3
73 – Savoie	72,9	80,5	40,9	55,5
74 – Haute-Savoie	66,0	72,9	29,2	50,5
Auvergne-Rhône-Alpes	71,8	79,5	34,7	55,1
France hexagonale	75,3	82,3	35,6	56,5
France entière*	74,7	81,9	35,1	55,7

*Les analyses ont exclu le département de Mayotte pour lequel le DCIR ne permet pas d'estimations fiables de couverture vaccinale. Les données issues du SNDS pour la Guyane ne couvrent pas l'ensemble du territoire et surestiment vraisemblablement la couverture vaccinale. Source : Données SNDS-DCIR, traitement Santé publique France, données mises à jour au 31/12/2024.

Figure 2. Couvertures vaccinales départementales contre le méningocoque B (au moins 1 dose), à l'âge de 8 mois (enfants nés entre janvier et mars 2024), en 2024, France*

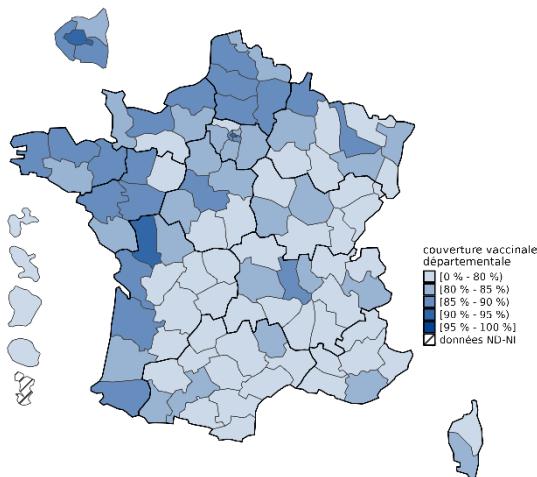
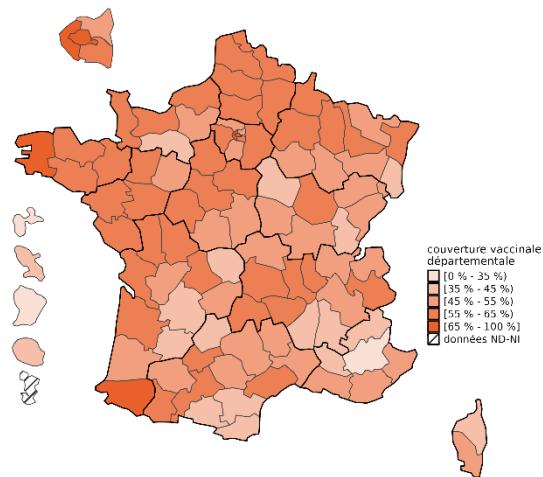


Figure 3. Couvertures vaccinales départementales contre le méningocoque B (2 doses + rappel), à l'âge de 21 mois (enfants nés entre janvier et mars 2023), en 2024, France*



*Les données issues du SNDS pour la Guyane ne couvrent pas l'ensemble du territoire et surestiment très vraisemblablement la couverture vaccinale. Source : SNDS-DCIR, Santé publique France, données mises à jour au 31/12/2024

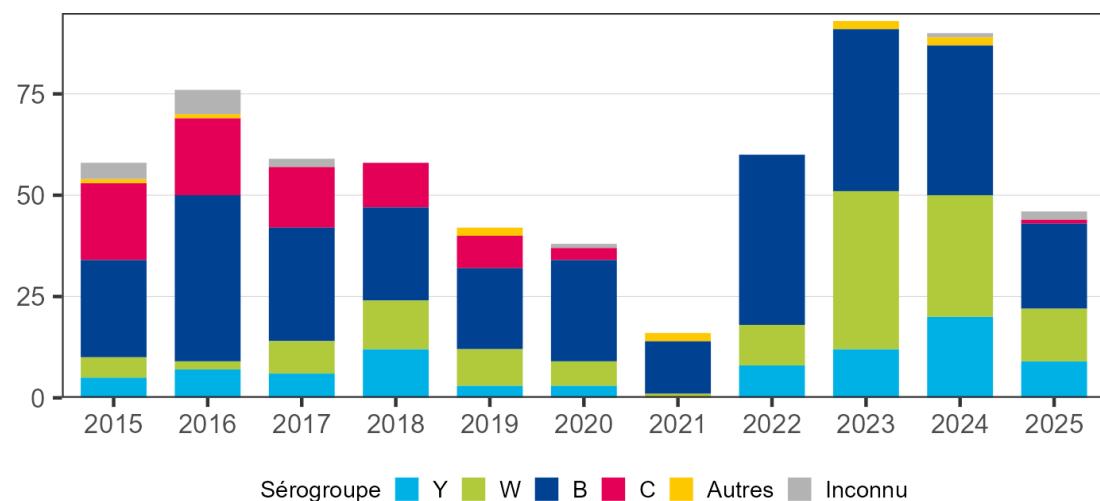


Recrudescence des cas des infections invasives à méningocoque

En France, une **recrudescence des infections invasives à méningocoque (IIM)** est actuellement observée avec un nombre de cas exceptionnellement élevé depuis le début de l'année 2025 (251 cas notifiés entre janvier et mars 2025). En Auvergne-Rhône-Alpes, où on observe un nombre de cas élevé depuis 2023, cette recrudescence début 2025 est également très marquée avec 46 cas notifiés au 1^{er} trimestre 2025 (contre 24 sur la même période en 2024, Figure 4).

Par ailleurs, on assiste depuis 2023 à une **augmentation des IIM liées aux sérogroupes W et Y**, ayant entraîné de nouvelles **recommandations de vaccination depuis le 1^{er} janvier 2025**, ciblant les nourrissons et les adolescents, ainsi qu'un rattrapage jusqu'à 24 ans (Figure 5).

Figure 4. Nombre de cas d'IIM par année et par sérogrupe, Auvergne-Rhône-Alpes, janvier 2015 à mars 2025



Source : déclaration obligatoire, traitement Santé publique France (données provisoires, extraction le 15 avril 2025)

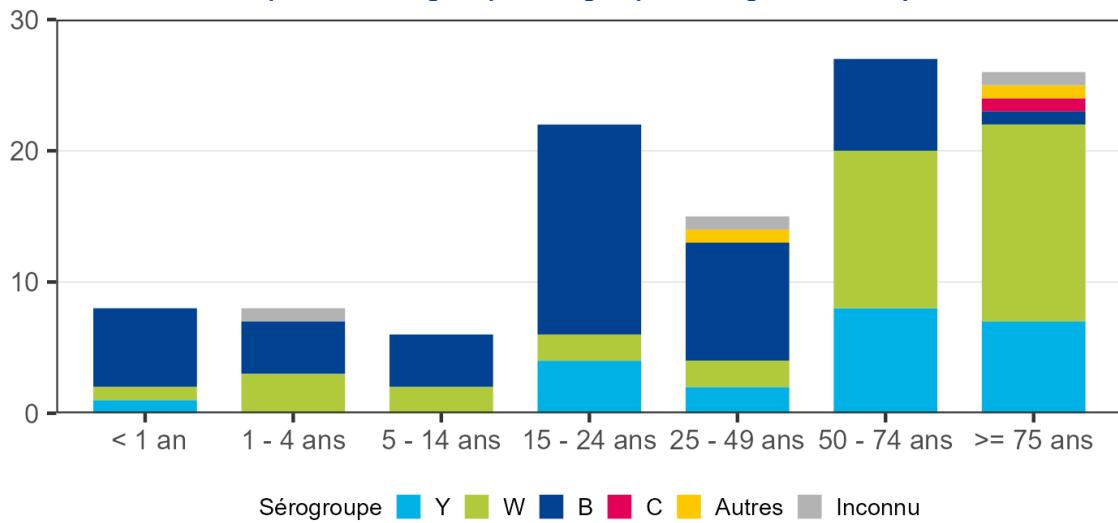
Ces derniers mois, **trois regroupements spatio-temporels d'IIM B** touchant **préférentiellement les 15-24 ans** ont été identifiés en Auvergne-Rhône-Alpes : 3 cas parmi des étudiants à Grenoble en septembre 2024, 3 cas parmi des étudiants à Lyon en janvier 2025 et 3 cas chez des saisonniers à Morzine en février 2025.

Ces regroupements de cas rappellent le potentiel de transmission et de virulence des méningocoques B. Leur détection rapide permet de mettre en place des actions ciblées d'antibioprophylaxie des contacts et de vaccination.

Ainsi, des **campagnes de vaccination** ont été mises en place dans les deux situations concernant des étudiants (3 500 étudiants ciblés à Grenoble et 500 à Lyon).

Depuis le 4 avril 2025, le **vaccin contre le méningocoque B** est désormais **remboursé chez les 15-24 ans** qui souhaitent se faire vacciner.

Figure 5. Nombre de cas d'IIM par classe d'âge et par sérogroupe, Auvergne-Rhône-Alpes, avril 2024 à mars 2025



Source : déclaration obligatoire, traitement Santé publique France (données provisoires, extraction le 15 avril 2025)

Vaccinations contre les rotavirus

La vaccination des nourrissons contre les rotavirus a été introduite dans le calendrier vaccinal en 2023 avec un schéma comprenant deux doses, à 2 et 3 mois pour le vaccin monovalent (Rotarix®) ou trois doses (à 2, 3 et 4 mois) pour le vaccin pentavalent (Rotateq®).

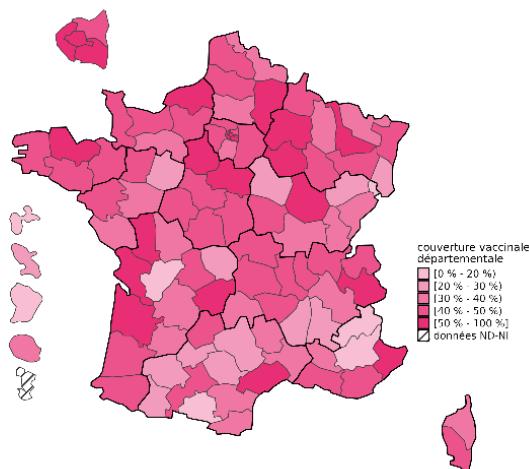
Fin 2024, la couverture vaccinale ≥ 1 dose des nourrissons âgés de 8 mois contre les rotavirus était de 41,2 %, et de 32,7 % pour le schéma complet en Auvergne-Rhône-Alpes. On observe une forte disparité entre les départements, avec une couverture vaccinale schéma complet allant de 16,0 % dans le département de l'Ardèche à 42,2 % dans le département de la Savoie (Tableau 3, Figure 6).

Tableau 3. Couvertures vaccinales contre les rotavirus (au moins 1 dose et schéma complet) à l'âge de 8 mois, en 2023 et 2024, Auvergne-Rhône-Alpes et France

Couvertures vaccinales, en % de la population concernée	Vaccin contre rotavirus			
	Au moins 1 dose à 8 mois		Schéma complet à 8 mois	
	Année 2023	Année 2024	Année 2023	Année 2024
01 – Ain	22,3	45,2	17,6	36,1
03 – Allier	33,0	43,7	25,2	32,5
07 – Ardèche	8,1	22,2	5,8	16,0
15 – Cantal	20,7	36,2	18,9	30,0
26 – Drôme	15,3	23,5	11,0	17,7
38 – Isère	19,5	33,4	15,7	25,7
42 – Loire	20,2	41,3	15,6	31,6
43 – Haute-Loire	30,5	48,8	22,1	36,2
63 – Puy-de-Dôme	39,3	49,8	30,5	40,3
69 – Rhône	31,3	45,1	25,6	37,8
73 – Savoie	34,0	51,2	25,4	42,2
74 – Haute-Savoie	29,9	43,6	23,9	32,6
Auvergne-Rhône-Alpes	26,4	41,2	20,9	32,7
France hexagonale	31,6	45,7	24,4	36,2
France entière*	30,9	45,1	23,8	35,6

*Les analyses ont exclu le département de Mayotte pour lequel le DCIR ne permet pas d'estimations fiables de couverture vaccinale.
Source : Données SNDS-DCIR, traitement Santé publique France, données mises à jour au 31/12/2024.

Figure 6. Couvertures vaccinales départementales contre les rotavirus (au moins 1 dose), à l'âge de 8 mois, (enfants nés entre janvier et mars 2024), en 2024, France*



*Les données issues du SNDS pour la Guyane ne couvrent pas l'ensemble du territoire et surestiment vraisemblablement la couverture vaccinale. Source : SNDS-DCIR, Santé publique France, données mises à jour au 31/12/2024

Enfants et adolescents

Vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP), rappels à 6 ans et 11-13 ans

 **A 6 ans, puis entre 11 et 13 ans**, un rappel de vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite est recommandé. Ces vaccinations sont généralement combinées avec le rappel de vaccination contre la coqueluche.

En Auvergne-Rhône-Alpes, la couverture vaccinale du rappel diphtérie, le tétanos et la poliomyélite recommandé à 6 ans est de 83,8 % et de 79,3 % pour celui recommandé à 11-13 ans (Tableau 4). Dans cette population, les vaccins commercialisés combinent le plus souvent les valences DTP avec la valence anti-coqueluche. Ainsi, la couverture vaccinale contre la coqueluche à ces âges peut être considérée comme proche de celles estimées pour le DTP.

Il n'existe qu'une faible disparité entre les départements de la région concernant cette vaccination, à l'exception de la Haute-Savoie où les couvertures sont inférieures à celles des autres départements, notamment pour le rappel à 11-13 ans.

Tableau 4. Couvertures vaccinales contre diphtérie, tétanos, poliomyélite (DTP) des rappels recommandés à 6 ans et entre 11-13 ans, en 2024, Auvergne-Rhône-Alpes et France

Couvertures vaccinales en 2024, en % de la population concernée	Vaccin contre diphtérie, tétanos, poliomyélite	
	Dose de rappel A 6 ans	Entre 11-13 ans
01 – Ain	82,4	77,5
03 – Allier	84,8	79,6
07 – Ardèche	84,4	79,8
15 – Cantal	87,2	83,1
26 – Drôme	84,6	79,4
38 – Isère	82,8	80,9
42 – Loire	85,0	81,1
43 – Haute-Loire	87,8	83,7
63 – Puy-de-Dôme	86,4	80,7
69 – Rhône	84,1	79,8
73 – Savoie	86,0	82,2
74 – Haute-Savoie	79,9	71,4
Auvergne-Rhône-Alpes	83,8	79,3
France hexagonale	82,5	77,0
France entière*	82,1	76,7

*Les analyses ont exclu le département de Mayotte pour lequel le DCIR ne permet pas d'estimations fiables de couverture vaccinale. La couverture vaccinale pour le rappel de 6 ans est estimée à l'âge de 8 ans et celle pour le rappel de 11-13 ans est estimée à l'âge de 15 ans. Source : Données SNDS-DCIR, traitement Santé publique France, données mises à jour au 31/12/2024.

Vaccinations contre le méningocoque C

 **Chez l'adolescent, la recommandation de vaccination contre les méningocoques C est remplacée par la vaccination contre les méningocoques ACWY depuis le 1^{er} janvier 2025.** Cette vaccination est recommandée entre 11 et 14 ans avec un rattrapage jusqu'à l'âge de 24 ans. Elle protège des infections invasives et éradique le portage pharyngé. Ce rattrapage permet ainsi de protéger directement les personnes vaccinées et de diminuer la circulation de ces sérogroupes. À compter de la rentrée scolaire 2025, cette vaccination sera également déployée, dans le cadre de la campagne nationale de vaccination au collège, combinée à celle contre les papillomavirus. Le renforcement de la vaccination des jeunes adultes prévoit une vaccination contre les méningocoques ACWY et B pour les 15 à 24 ans.

En 2024, la couverture vaccinale contre les infections à méningocoque C en Auvergne-Rhône-Alpes était de 70,8 % chez les 10-14 ans, 50,1 % chez les 15-19 ans et 30,9 % entre 20 et 24 ans. Au niveau départemental, le taux de couverture vaccinale reste notamment très bas dans les départements de l'Ardèche, du Cantal et de la Haute-Loire, dans toutes les classes d'âges (Tableau 5).

Tableau 5. Couvertures vaccinales contre le méningocoque C par classe d'âge, de 10 à 24 ans, en 2023 et en 2024, Auvergne-Rhône-Alpes et France

Couvertures vaccinales, en % de la population concernée	Vaccin contre méningocoques C					
	10-14 ans		15-19 ans		20-24 ans	
	Année 2023	Année 2024	Année 2023	Année 2024	Année 2023	Année 2024
01 – Ain	69,4	71,3	45,1	50,7	31,1	33,3
03 – Allier	72,2	73,5	48,0	53,5	32,4	35,3
07 – Ardèche	59,6	61,7	38,4	43,3	22,1	25,2
15 – Cantal	52,0	55,7	30,8	35,5	16,1	18,8
26 – Drôme	65,4	67,5	41,9	47,7	25,6	28,0
38 – Isère	65,4	67,1	45,7	50,9	28,9	31,5
42 – Loire	69,4	71,7	42,3	48,7	26,3	28,5
43 – Haute-Loire	56,5	59,5	33,8	38,8	17,6	20,3
63 – Puy-de-Dôme	73,3	74,8	41,2	48,3	NI	NI
69 – Rhône	77,0	78,6	48,8	54,6	31,1	33,3
73 – Savoie	66,4	68,9	44,0	49,4	27,7	30,0
74 – Haute-Savoie	61,9	64,4	43,4	48,1	27,8	30,8
Auvergne-Rhône-Alpes	68,8	70,8	44,4	50,1	28,4	30,9
France hexagonale	72,1	73,8	48,0	53,6	31,2	33,5
France entière*	71,9	73,6	48,0	53,6	31,2	33,6

*Les analyses ont exclu les départements pour lesquels le DCIR ne permet pas d'estimations fiables de couverture vaccinale : Mayotte pour l'ensemble des classes d'âge ; Haute-Vienne pour 15-19 ans ; Landes, Puy de Dôme, Hautes Pyrénées, Haute Vienne pour les 20-24 ans. NI, non interprétable. Source : Source SNDS-DCIR, traitement Santé publique France, données mises à jour au 31/12/2024.

Vaccinations contre les papillomavirus humains (HPV)

La vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) est recommandée chez les jeunes âgés **entre 11 et 14 ans** (filles et garçons) avec un schéma à 2 doses à cinq mois d'intervalle. Un rattrapage de la vaccination est possible jusqu'à 19 ans, un schéma avec 3 doses est alors nécessaire.

En 2024, 58,8 % des filles et 36,5 % des garçons âgés de 15 ans (nés en 2009) résidant en Auvergne-Rhône-Alpes avaient initié leur schéma vaccinal contre les HPV. Cette couverture a progressé respectivement de + 4,5 points et + 3,7 points chez les filles et les garçons par rapport à 2023 (Tableau 6).

La couverture vaccinale pour le schéma complet de vaccination contre les HPV était de 48,6 % chez les filles et 24,9 % chez les garçons en 2024 en Auvergne-Rhône-Alpes, en progression de + 3,7 points et + 9,1 points respectivement entre 2023 et 2024.

Tableau 6. Couvertures vaccinales contre les papillomavirus humains au moins 1 dose à 15 ans et 2 doses à 16 ans, chez les filles et les garçons, en 2023 et en 2024, Auvergne-Rhône-Alpes et France

Couvertures vaccinales, en % de la population concernée	Filles, vaccin contre HPV				Garçons, vaccin contre HPV			
	Au moins 1 dose à 15 ans		2 doses à 16 ans		Au moins 1 dose à 15 ans		2 doses à 16 ans	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
01 - Ain	55,1	58,7	46,8	48,3	26,1	37,3	15,4	24,8
03 - Allier	59,5	63,1	50,3	54,6	22,9	36,8	14,9	23,2
07 - Ardèche	53,4	58,1	42,4	48,4	19,3	31,0	11,1	19,1
15 - Cantal	60,9	70,4	49,1	58,8	21,4	39,7	12,5	22,0
26 - Drôme	52,0	54,7	40,6	46,1	20,1	31,4	13,5	20,5
38 - Isère	56,6	60,1	47,6	50,6	29,0	39,5	18,4	28,6
42 - Loire	51,4	57,0	40,6	45,3	21,5	30,6	11,9	21,3
43 - Haute-Loire	55,4	62,5	43,9	50,5	18,0	31,6	11,1	18,6
63 - Puy-de-Dôme	64,1	69,3	54,1	57,1	31,6	45,4	20,3	30,5
69 - Rhône	51,3	55,3	42,4	45,5	26,7	36,8	16,8	25,2
73 - Savoie	57,8	62,9	50,6	52,8	30,0	39,4	17,4	29,4
74 - Haute-Savoie	50,0	55,9	40,8	45,3	22,4	33,8	14,1	22,5
Auvergne-Rhône-Alpes	54,3	58,8	44,9	48,6	25,4	36,5	15,8	24,9
France hexagonale	55,6	59,4	45,7	49,0	26,6	37,8	16,2	25,2
France entière*	54,6	58,4	44,7	48,0	25,9	36,9	15,8	24,5

*Les analyses ont exclu le département de Mayotte pour lequel le DCIR ne permet pas d'estimations fiables de couverture vaccinale.
Source : Données SNDS-DCIR, traitement Santé publique France, données mises à jour au 31/12/2024.

En Auvergne-Rhône-Alpes, des disparités départementales sont observées en 2024 avec des variations de la couverture vaccinale contre HPV au moins 1 dose à 15 ans chez les filles de 54,7 % dans la Drôme à 70,4 % dans le Cantal. Chez les garçons, la couverture vaccinale contre HPV au moins une dose à 15 ans varie en 2024 de 30,6 % dans la Loire à 45,4 % dans le Puy-de-Dôme. Cependant, les couvertures vaccinales contre HPV sont en augmentation dans l'ensemble des départements entre 2023 et 2024.

En France, on retrouve un gradient Nord-Ouest Sud-Est avec globalement des couvertures vaccinales plus basse dans la partie Sud-Est du territoire (Figures 7 et 8).

Figure 7. Couvertures vaccinales départementales contre les papillomavirus humains (2 doses) à 16 ans, chez les jeunes filles, en 2024, France*

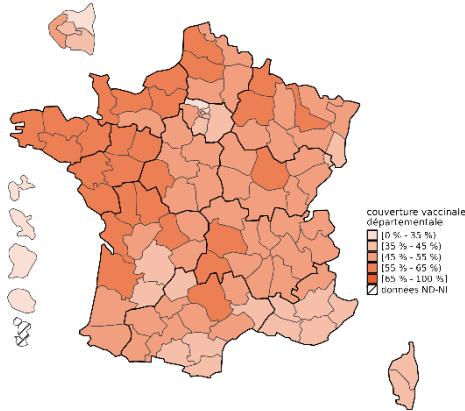
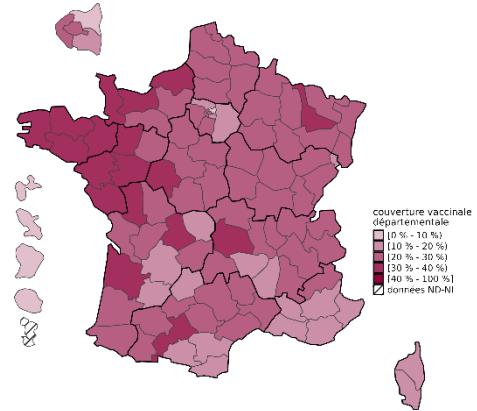


Figure 8. Couvertures vaccinales départementales contre les papillomavirus humains (2 doses) à 16 ans, chez les garçons, en 2024, France*



*Les données issues du SNDS pour la Guyane ne couvrent pas l'ensemble du territoire et surestiment très vraisemblablement la couverture vaccinale. Source : SNDS-DCIR, Santé publique France, données mises à jour au 31/12/2024

Campagne de vaccination contre les papillomavirus dans les collèges

La seconde campagne de vaccination contre les papillomavirus au collège a débuté en octobre 2024 pour l'année scolaire 2024-2025. En fonction des régions, elle a ciblé les garçons et les filles élèves de 5^{ème} ou l'ensemble des collégiens, avec ou sans rattrapage d'autres vaccinations. En Auvergne-Rhône-Alpes, la campagne a concerné l'ensemble des niveaux du collège (6^{ème} à la 3^{ème}) pour la vaccination HPV avec une proposition de rattrapage vaccinal pour d'autres valences.

En Auvergne-Rhône-Alpes, au 30/09/2024 (avant le début de la campagne), la couverture vaccinale contre les HPV au moins une dose à l'âge de 12 ans (cohorte de naissance 2012) était de 39,5 % chez les filles et de 30,0 % chez les garçons. Ces couvertures à 12 ans étaient supérieures respectivement de + 4,2 points et + 6,5 points par rapport à l'année précédente (cohorte de naissance 2011) cibles de la première campagne de vaccination au collège.

Note : Les vaccinations réalisées dans les collèges dans le cadre de cette nouvelle campagne sont en cours d'enregistrement dans le SNDS-DCIR (Système National des Données de Santé – Datamart des Consommations Inter-Régimes). Les estimations de couverture vaccinale contre les HPV pour les jeunes nés en 2012 à l'issue de la première phase et en fin de campagne seront diffusées lorsque l'ensemble des données seront disponibles et consolidées. Pour rappel les résultats de la précédente campagne (année scolaire 2023-2024) sont disponibles [ici](#).

Adultes et femmes enceintes

Vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP), rappels à 25 ans et 45 ans

 A l'âge **adulte**, la mise à jour des rappels de vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite est recommandée à l'âge de 25 ans et à 45 ans.

En 2024, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, 56,4 % des adultes ont reçu le rappel de vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite recommandé à 25 ans et 45,0 % ont reçu celui recommandé à 45 ans, valeurs légèrement supérieures à celles observées sur la France entière (Tableau 7).

Au niveau départemental, la couverture vaccinale DTP (rappel dans les 10 dernières années) en 2024 à l'âge de 30 ans varie de 51,8 % en Haute-Savoie à 67,3 % en Haute-Loire ; celle à l'âge de 50 ans varie de 38,8 % en Haute-Savoie à 50,4 % dans la Loire.

Tableau 7. Couvertures vaccinales contre diphtérie, tétanos, poliomyélite (DTP) des rappels recommandés à 25 ans et 45 ans, en 2024, Auvergne-Rhône-Alpes et France

Couvertures vaccinales en 2024, en % de la population concernée	Vaccin contre diphtérie, tétanos, poliomyélite	
	Dose de rappel A 25 ans	A 45 ans
01 - Ain	55,4	44,3
03 - Allier	57,5	44,9
07 - Ardèche	59,2	43,5
15 - Cantal	62,0	46,5
26 - Drôme	55,2	43,7
38 - Isère	56,8	44,7
42 - Loire	58,9	50,4
43 - Haute-Loire	67,3	48,9
63 - Puy-de-Dôme	60,7	48,2
69 - Rhône	55,3	46,0
73 - Savoie	56,8	42,0
74 - Haute-Savoie	51,8	38,8
Auvergne-Rhône-Alpes	56,4	45,0
France hexagonale	53,5	43,2
France entière*	53,2	43,0

*Les analyses ont exclu le département de Mayotte pour lequel le DCIR ne permet pas d'estimations fiables de couverture vaccinale. La couverture vaccinale pour le rappel de 25 ans est estimée à l'âge de 30 ans et celle pour le rappel de 45 ans est estimée à l'âge de 50 ans. Source : Données SNDS-DCIR, traitement Santé publique France, données mises à jour au 31/12/2024.

Vaccinations contre la coqueluche chez les femmes enceintes

⚠ Pendant la **grossesse**, la vaccination contre la **coqueluche** est recommandée à partir du 2^{ème} trimestre et de préférence entre les semaines d'aménorrhées 20 et 36. La vaccination contre la coqueluche est recommandée à chaque grossesse.

La couverture vaccinale des femmes enceintes contre la coqueluche - vaccination recommandée depuis 2022 - est en augmentation dans la région. En 2024, 66,3 % des femmes résidentes d'Auvergne-Rhône-Alpes qui avaient accouché dans l'année avaient été vaccinées contre la coqueluche pendant leur grossesse, en augmentation importante de 19 points en un an (Tableau 8, Figure 9).

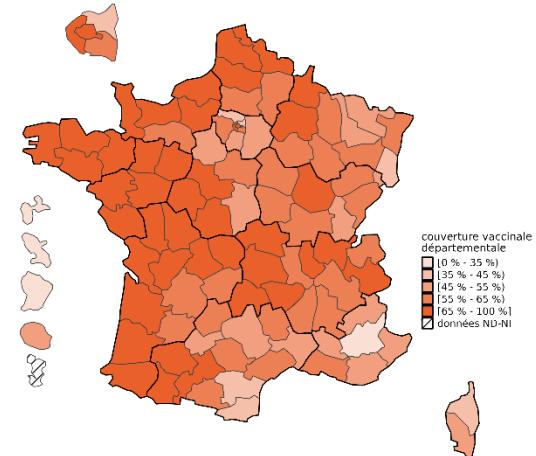
Au niveau départemental, la couverture vaccinale contre la coqueluche chez les femmes ayant accouché en 2024 est assez hétérogène et varie de 56,3 % en Ardèche à 76,4 % dans le Puy-de-Dôme. Une augmentation marquée des couvertures vaccinales contre la coqueluche chez les femmes enceintes est retrouvée dans l'ensemble des départements de la région entre 2023 et 2024.

Tableau 8. Couvertures vaccinales contre la coqueluche chez les femmes ayant accouché en 2023 et en 2024, Auvergne-Rhône-Alpes et France*

Couvertures vaccinales, en % de la population concernée	Vaccin contre coqueluche	
	Année d'accouchement 2023 (%)	2024 (%)
01 - Ain	50,5	68,3
03 - Allier	52,3	69,7
07 - Ardèche	29,9	56,3
15 - Cantal	61,3	71,5
26 - Drôme	34,0	56,9
38 - Isère	39,2	62,8
42 - Loire	41,7	59,4
43 - Haute-Loire	38,0	66,2
63 - Puy-de-Dôme	62,6	76,4
69 - Rhône	53,3	69,4
73 - Savoie	53,5	73,5
74 - Haute-Savoie	46,0	64,9
Auvergne-Rhône-Alpes	47,3	66,3
France hexagonale	44,6	63,6
France entière*	43,4	62,3

*Les analyses ont exclu le département de Mayotte pour lequel le DCIR ne permet pas d'estimations fiables de couverture vaccinale. Source : SNDS-DCIR, Santé publique France, données mises à jour au 31/12/2024

Figure 9. Couvertures vaccinales départementales contre la coqueluche chez les femmes ayant accouché en 2024, France*



*Les données issues du SNDS pour la Guyane ne couvrent pas l'ensemble du territoire et surestiment vraisemblablement la couverture vaccinale. Source : SNDS-DCIR, Santé publique France, données mises à jour au 31/12/2024

⚠ Epidémie de coqueluche en 2024

Après plusieurs années sans épidémie, l'année 2024 a été marquée par une épidémie importante de coqueluche en France et dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Au 15 novembre 2024, un total de 42 décès en lien avec la coqueluche dont 20 chez des enfants de moins de 1 an ont été recensés en France (en savoir plus) ; entre les S22-2024 et S26-2024 environ 500 actes SOS Médecins et 300 passages aux urgences hebdomadaires pour suspicion de coqueluche sont survenus en France. En Auvergne-Rhône-Alpes, 1 132 passages aux urgences et 759 actes SOS Médecins sont survenus, vs moins de 20 passages ou actes SOS Médecins par an au cours de années 2021 à 2023.

Personnes âgées

Vaccinations contre la grippe

La vaccination contre la grippe est recommandée chaque année chez toutes les **personnes âgées de 65 ans et plus**. Malgré une efficacité modérée et variable selon les saisons, la vaccination associée aux gestes barrières reste la mesure de prévention la plus efficace. Elle permet en moyenne de réduire le risque de décès chez les personnes âgées vaccinées d'environ un tiers, et elle diminue la mortalité cardiovasculaire habituellement associée à la grippe.

Parmi l'ensemble des personnes de 65 ans et plus en Auvergne-Rhône-Alpes, la couverture vaccinale était de 53,1 % lors de la saison 2024-2025, à niveau proche de celle estimée lors de la saison 2023-2024 (53,3 %) mais restant bien inférieure à l'objectif de 75 % de couverture chez les personnes à risque. Dans la région, cette couverture vaccinale est croissante avec l'âge, elle est de 45,5 % chez les personnes de 65 à 74 ans et de 60,3 % chez celles de 75 et plus en 2024-2025 (Tableau 9).

Les couvertures contre la grippe chez les personnes de 65 ans et plus sont peu différentes entre les départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2024-2025 ; elles se situent entre 47,2 % en Haute-Loire et 56,7 % dans le Puy-de-Dôme. Il existe peu de variations entre les saisons 2023-2024 et 2024-2025.

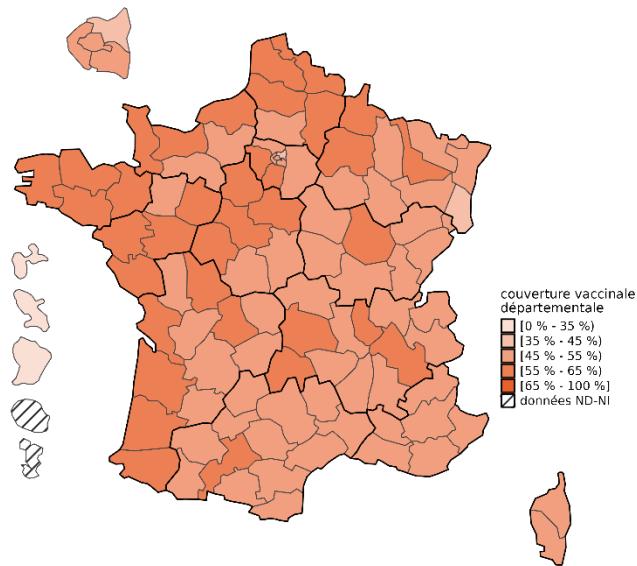
Au niveau national, les couvertures vaccinales contre la grippe chez les personnes de 65 ans et plus sont peu contrastées (Figure 10).

Tableau 9. Couvertures vaccinales contre la grippe, par classe d'âge chez les personnes de 65 ans et plus, saisons 2023-2024 et 2024-2025, Auvergne-Rhône-Alpes et France

Couvertures vaccinales, en % de la population concernée	Vaccin contre grippe					
	65 ans et plus		65-74 ans		75 ans et plus	
	Saison 2023-2024	Saison 2024-2025	Saison 2023-2024	Saison 2024-2025	Saison 2023-2024	Saison 2024-2025
01 - Ain	51,8	51,2	44,5	44,2	59,9	58,5
03 - Allier	54,0	53,3	45,9	45,6	61,9	60,3
07 - Ardèche	49,3	48,6	40,8	40,7	58,3	56,4
15 - Cantal	57,5	56,5	49,4	48,9	65,7	63,9
26 - Drôme	51,2	50,9	42,7	42,8	59,9	58,7
38 - Isère	55,2	55,1	48,0	48,1	62,7	62,1
42 - Loire	52,3	51,9	44,2	44,0	60,3	59,1
43 - Haute-Loire	47,8	47,2	40,1	39,7	55,9	54,9
63 - Puy-de-Dôme	56,7	56,7	49,4	49,6	64,3	63,6
69 - Rhône	56,0	56,2	48,0	48,6	63,6	63,1
73 - Savoie	52,2	51,8	43,9	44,2	60,9	59,3
74 - Haute-Savoie	48,6	48,2	40,6	40,6	57,0	55,8
Auvergne-Rhône-Alpes	53,3	53,1	45,4	45,5	61,4	60,3
France hexagonale	54,5	54,2	47,2	47,2	62,4	61,2
France entière*	54,0	53,7	46,6	46,7	61,9	60,7

* Ne comprend pas les données de la Réunion, où la période de campagne contre la grippe est différente de celle des autres départements, ni Mayotte. Ces estimations n'incluent pas les personnes avec obésité morbide ni les femmes enceintes qui ne reçoivent pas de bon de prise en charge. Source : SNDS-DCIR, Santé publique France, données mises à jour au 28/02/2025

Figure 10. Couvertures vaccinales départementales contre la grippe, personnes de 65 ans et plus, saison 2024-2025, France*



* Ne comprend pas les données de la Réunion, où la période de campagne contre la grippe est différente de celle des autres départements, ni Mayotte. Ces estimations n'incluent pas les personnes avec obésité morbide ni les femmes enceintes qui ne reçoivent pas de bon de prise en charge. Source : SNDS-DCIR, Santé publique France, données mises à jour au 28/02/2025

Concernant les **estimations de couvertures vaccinales contre la grippe chez les résidents et les professionnels exerçant en établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) incluant les Ehpad**, une enquête ad hoc a été réalisée auprès de ces établissements pour la saison 2024-25. Les résultats de cette enquête seront publiés avant juin 2025 sur le site internet de Santé publique France. Les résultats de la précédente enquête indiquaient une tendance à la baisse de la couverture vaccinale contre la grippe des résidents en Ehpad, et surtout une baisse marquée chez les professionnels des Ehpad depuis la crise liée à la Covid-19.

Vaccinations contre le zona

Depuis 2024, la vaccination contre le zona est recommandée pour les personnes immunodéprimées de 18 ans et plus et tous les adultes de 65 ans et plus avec le vaccin Shingrix®. Pour ces personnes, depuis le 14 décembre 2024, ce vaccin est remboursé à 65% par l'Assurance Maladie. Les dernières estimations disponibles chez les adultes de 65 à 74 ans en 2023 indiquaient des couvertures très faibles (moins de 2 % de la population). Des estimations de couverture vaccinale prenant en compte l'utilisation du Shingrix® seront fournies l'année prochaine.

Vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP), rappels à 65 ans et plus



A partir de l'âge de 65 ans, un rappel par un vaccin contre DTP est recommandé **tous les dix ans**.

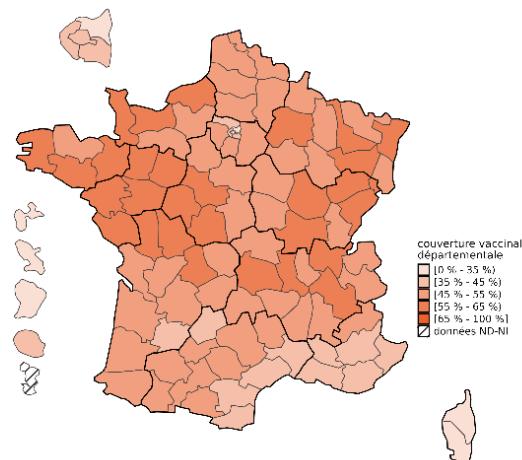
En 2024, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, 54,4 % des personnes étaient à jour de leur rappel contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite recommandé à 65 ans. Seuls 49,8 % et 37,3 % avaient reçu ceux recommandés à respectivement 75 et 85 ans (Tableau 10, Figure 11). Ainsi, la couverture vaccinale du vaccin contre DTP diminue avec l'âge. Les rappels à 65 ans, 75 ans et 85 ans restent insuffisamment réalisés dans l'ensemble des départements.

Tableau 10. Couvertures vaccinales contre diphtérie, tétanos, poliomyélite (DTP) des rappels recommandés à 65, 75 et 85 ans, en 2024, Auvergne-Rhône-Alpes et France

Couvertures vaccinales en 2024, en % de la population concernée	Vaccin contre diphtérie, tétanos, poliomyélite		
	Dose de rappel		
	A 65 ans	A 75 ans	A 85 ans
01 - Ain	55,8	50,5	39,5
03 - Allier	53,6	51,1	38,8
07 - Ardèche	49,8	47,7	35,4
15 - Cantal	50,0	43,0	31,1
26 - Drôme	51,4	47,5	34,0
38 - Isère	56,6	52,2	41,3
42 - Loire	59,7	54,2	40,4
43 - Haute-Loire	51,5	44,2	28,1
63 - Puy-de-Dôme	55,9	49,6	33,7
69 - Rhône	54,5	50,4	38,0
73 - Savoie	54,1	49,3	39,0
74 - Haute-Savoie	49,4	44,6	33,1
Auvergne-Rhône-Alpes	54,4	49,8	37,3
France hexagonale	50,3	44,6	33,9
France entière*	49,8	44,2	33,7

*Les analyses ont exclu le département de Mayotte (pas d'estimations fiables de couverture vaccinale). La couverture vaccinale pour le rappel de 65 ans est estimée à l'âge de 70 ans, celle pour le rappel de 75 ans est estimée à l'âge de 80 ans et celle pour le rappel de 85 ans est estimée à l'âge de 90 ans. Source : Données SNDS-DCIR, traitement Santé publique France, données mises à jour au 31/12/2024.

Figure 11. Couvertures vaccinales départementales contre diphtérie, tétanos, poliomyélite (DTP, rappel) à l'âge de 65 ans, en 2024, France*



*Les données issues du SNDS pour la Guyane ne couvrent pas l'ensemble du territoire et surestiment très vraisemblablement la couverture vaccinale. Source : SNDS-DCIR, Santé publique France, données mises à jour au 31/12/2024

Vaccinations contre les pneumocoques

💡 Jusqu'en 2023, la vaccination anti-pneumococcique était recommandée à partir de 2 ans pour l'ensemble des personnes à risque élevé d'infection à pneumocoque en utilisant une dose de vaccin pneumococcique conjugué 13-valent (VPC 13) suivie d'une dose de vaccin pneumococcique polyosidique non conjugué 23-valent (VPP 23) selon des modalités dépendant des antécédents vaccinaux. Depuis 2024, il est possible de simplifier le schéma vaccinal en n'utilisant qu'un vaccin pneumococcique conjugué 20-valent (VPC 20) à partir de 18 ans. Fin 2024, la HAS a recommandé l'extension de la vaccination contre les pneumocoques pour tous dès 65 ans avec un VPC 20.

Afin de disposer d'un point de référence, nous présentons les couvertures vaccinales à la fin de l'année 2023 des personnes de 65 ans et plus à risque d'infections sévères à pneumocoque avec le schéma vaccinal VPC 13 – VPP 23.

Fin 2023, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, 16,9 % des personnes âgées de 65 ans et plus à risque d'infections sévères à pneumocoque étaient vaccinés avec le schéma vaccinal VPC 13 – VPP 23 (Tableau 11).

Cette couverture était faible quel que soit le département, mais un peu plus élevée dans le Puy-de-Dôme (22,5 %) que dans les autres départements de la région (de 14,0 % en Drôme et Ardèche à 18,6 % dans l'Allier).

Tableau 11. Couvertures vaccinales contre les pneumocoques chez les personnes de 65 ans et plus à risque, en 2023, Auvergne-Rhône-Alpes et France

Couvertures vaccinales en 2023, en % de la population concernée	Vaccin contre les pneumocoques	
	65 ans et plus à risque VPC 13 ¹	VPC 13-VPP 23 ²
01 - Ain	18,1	16,1
03 - Allier	20,4	18,6
07 - Ardèche	15,7	14,0
15 - Cantal	18,4	16,7
26 - Drôme	15,8	14,0
38 - Isère	20,9	18,5
42 - Loire	18,0	15,9
43 - Haute-Loire	16,4	14,5
63 - Puy-de-Dôme	24,8	22,5
69 - Rhône	19,5	16,9
73 - Savoie	15,4	13,3
74 - Haute-Savoie	18,2	16,1
Auvergne-Rhône-Alpes	19,1	16,9
France hexagonale	19,1	16,9
France entière*	18,9	16,7

¹VPC 13 : vaccin pneumococcique conjugué 13 valent. ²VPP 23 : vaccin pneumococcique polyosidique (non conjugué) 23 valent. Les schémas vaccinaux pris en compte dans cette analyse sont le remboursement d'au moins une dose de VPC13 ou de la séquence VPC13-PPV23 depuis le 01/01/2014 jusqu'au 31/12/2023, quel que soit l'ordre et le délai de remboursement de ces vaccins. Les personnes souffrant de pathologies à risque prédisposant à la survenue d'une infection invasive à pneumocoque ont été repérées à partir de la cartographie 2022 de la CNAM incluant une sélection de codes CIM-10 de diagnostics du PMSI, d'affections de longue durée (ALD), de remboursements de médicaments spécifiques de certaines pathologies et d'actes de la classification commune des actes médicaux (CCAM). Les vaccins non remboursés, administrés gratuitement, par exemple à l'hôpital, ne sont pas enregistrés dans le SNDS et donc non pris en compte dans cette analyse. Cela peut conduire à sous-estimer la CV. La méthode utilisée pour calculer la CV contre le pneumocoque sera amenée à évoluer à l'avenir. *Les analyses ont exclu le département de Mayotte pour lequel le DCIR ne permet pas d'estimations fiables de couverture vaccinale. Source : Données SNDS-DCIR, traitement Santé publique France, données mises à jour au 31/12/2023.

Prévention

Santé publique France est étroitement associée à la politique vaccinale pilotée par le ministère chargé de la Santé.

Outre le suivi de la couverture vaccinale, la surveillance épidémiologique des maladies à prévention vaccinale et la gestion des stocks stratégiques de vaccins, Santé publique France est responsable de plusieurs missions dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé :

- **Production de connaissances sur l'adhésion du public et des professionnels de santé à la vaccination** qui permettent d'orienter les actions développées visant à promouvoir la vaccination auprès de ces publics
- **Information sur la vaccination et sa promotion** afin de restaurer et maintenir la confiance dans la vaccination.
- **Identification et promotion d'interventions prometteuses ou efficaces** permettant d'améliorer les couvertures vaccinales pour être au plus près des objectifs fixés par l'OMS.

Information et promotion de la vaccination

Dans l'objectif d'informer et promouvoir la vaccination auprès du public et des professionnels de santé, Santé publique France met à disposition de nombreux outils.

✓ Le site de référence : [vaccination-info-service.fr \(VIS\)](https://vaccination-info-service.fr)



Avec plus de 35 millions de visites depuis sa mise en ligne en 2017, vaccination-info-service.fr est le site de référence sur la vaccination pour le grand public et les professionnels de santé. Régulièrement mis à jour et enrichi en contenus textuels et vidéos, le site comprend un espace à destination du grand public et un autre à destination des professionnels de santé, permettant ainsi à tous d'accéder à des informations fiables et précises sur la vaccination.

Chaque année, les deux versions intègrent les nouvelles recommandations publiées dans le calendrier vaccinal. Les informations principales publiées sur la version « professionnel » sont également mises en avant dans l'encart « Actualités » visible en page d'accueil, permettant ainsi un accès direct aux nouveautés publiées.

Pour accompagner la promotion des nouvelles recommandations vaccinales, des outils didactiques sont créés chaque année, notamment sous forme de vidéos expliquant la recommandation et à qui elle se destine précisément. Début 2025, trois nouvelles vidéos ont ainsi été publiées sur le site : une vidéo sur la vaccination des nourrissons contre les méningocoques ACWY, une vidéo sur la vaccination des femmes enceintes contre les VRS, et une vidéo récapitulant les vaccinations recommandées aux femmes enceintes.

Pour promouvoir les sites VIS, Santé publique France met à disposition un dépliant d'information, une affiche et deux marques-page pour la promotion des deux espaces du site, disponibles sur le site de Santé publique France.



✓ Les outils pour les pro

La collection « Repères pour votre pratique » : ces dépliants synthétiques à destination des professionnels font le point sur des recommandations vaccinales spécifiques (méningocoques B, rougeole, rotavirus, etc.).

Ces outils sont à retrouver sur le site de [Santé publique France](#), certains sont disponibles à la commande.

✓ Les outils pour le grand public

Santé publique France possède un large éventail d'outils pour informer le grand public :

→ **Les dépliants d'information « 5 bonnes raisons de se faire vacciner »** répondent aux questions essentielles que peut se poser le grand public sur la plupart des vaccinations du calendrier vaccinal (rotavirus, coqueluche femmes enceintes, méningocoque, etc.).



Nouveauté

Dans un contexte de forte circulation de la rougeole, un dépliant « **5 bonnes raisons de se faire vacciner** » contre la rougeole pour les adolescents et adultes a été publié afin de rappeler l'importance de cette vaccination pour les adultes et ses modalités.



→ **La carte postale et l'affiche du calendrier vaccinal**, mis à jour tous les ans, permettent à chacun d'identifier les vaccinations indiquées ainsi que le schéma vaccinal préconisé selon son âge et/ou sa situation.

La carte postale est traduite en cinq langues chaque année (arabe, anglais, chinois, turc et espagnol), disponibles en téléchargement sur le site de Santé publique France.



Nouveauté

Les personnes de 65 ans et plus sont à risque de forme grave de plusieurs maladies à prévention vaccinale, aussi la mise à jour de leur statut vaccinal est particulièrement importante.

Pour accompagner les nouvelles recommandations vaccinales les concernant (pneumocoques, VRS, zona, grippe et Covid-19) une carte postale dédiée à la vaccination des seniors a été publiée cette année et est disponible en téléchargement.



- **Le carnet de vaccination adolescents-adultes** est utile pour assurer le suivi de ses vaccinations et a été mis à jour cette année pour intégrer les nouvelles recommandations vaccinales (ex : méningocoques ACWY pour les adolescents).
- **La brochure « Comprendre la vaccination »** répond simplement aux principales questions sur la vaccination et fait le point sur les maladies à prévention vaccinale.
- **Des affiches** permettent de communiquer sur divers sujets liés à la vaccination (vaccination en général, rougeole, etc.).

Nouveauté

Une nouvelle affiche destinée aux différents lieux de soins, informe le grand public de la possibilité de se faire vacciner par différents professionnels de santé. [A commander ici](#)



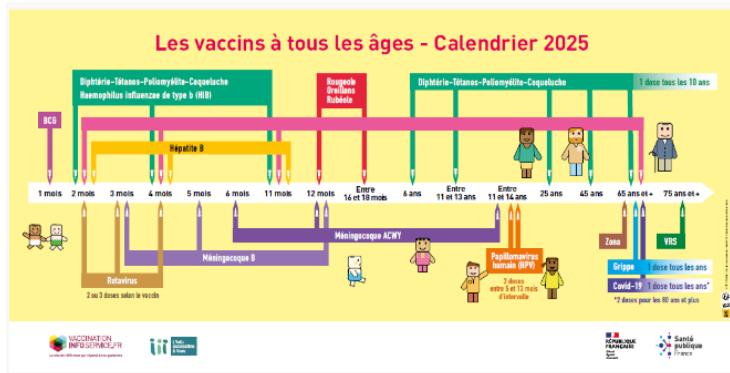
- **Des vidéos pédagogiques et des vidéos d'experts** sont également disponibles sur le site vaccination-info-service.fr pour informer le grand public.

Retrouvez tous nos documents à la commande et en téléchargement sur le site internet de Santé publique France : [La vaccination – Santé publique France \(santepubliquefrance.fr\)](#)

✓ Les outils pour les populations plus vulnérables

Dans un souci de réduction des inégalités sociales de santé, Santé publique France produit des documents plus simples et pédagogiques pour rendre les informations sur la vaccination accessible à tous. De nombreux outils de cette collection « accessible » sont produits en fonction des actualités. Les outils plus pérennes sur la vaccination, disponibles en téléchargement et à la commande sur le site de Santé publique France, sont :

- **Le dépliant et l'affiche « Les vaccins à tous les âges »** qui présentent le schéma vaccinal actualisé sous forme d'une frise chronologique.
- **La brochure « Pour comprendre la vaccination »** qui permet de donner de nombreuses informations pour bien comprendre la vaccination à travers des textes courts et simples et des illustrations.



Des vidéos conçues spécialement pour ces publics sont mises à disposition des professionnels pour les accompagner dans la transmission d'informations et **des vidéos en LSF** (Langue des Signes Française) sur toutes les vaccinations sont également disponibles.

Tous les outils accessibles (documents et vidéos) de Santé publique France sont disponibles sur l'espace accessible du site : <https://www.santepubliquefrance.fr/l-info-accessible-a-tous>

Sources de données

Les estimations de couvertures vaccinales s'appuient sur les données du Datamart de Consommation Inter Régimes (DCIR) – Système national des données de santé (SNDS) et des enquêtes spécifiques.

Couvertures vaccinales estimées à partir du DCIR – SNDS : cette base regroupe les données individuelles de remboursement de vaccins des bénéficiaires des principaux régimes de l'assurance maladie. Les données de couvertures vaccinales sont calculées sur la base des proportions de bénéficiaires ayant un remboursement de vaccin. Les données de certains départements pour lesquels la proportion de nourrissons bénéficiant de vaccins gratuits achetés par le Conseil Départemental est significative et entraîne un biais dans l'estimation ne sont pas incluses dans les analyses. En raison de la forte proportion de personnes non affiliées à un régime d'assurance maladie à Mayotte, le DCIR ne permet pas d'obtenir des estimations de couverture vaccinale fiables dans ce département.

Pour en savoir plus

- Données épidémiologiques sur la rougeole : [lien](#)
- Données épidémiologiques sur les IIM : [lien](#)
- Données de couvertures vaccinales : [lien](#)
- Odissé, le nouveau portail open data de Santé publique France : [lien](#)
- Le site de référence sur les vaccinations avec son espace grand-public et professionnel : [vaccination-info-service.fr](#)

Remerciements

À l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

À l'ensemble des partenaires de Santé publique France en région Auvergne-Rhône-Alpes

Comité de rédaction

Equipe de rédaction : Stéphane Erouart, Bertrand Gagnière, Gaëlle Gault, Sandrine Gautier, Guillaume Heuzé, Virginie de Lauzun, Pascaline Loury (Direction des régions), Laure Fonteneau, Rémi Hanguéhard, Isabelle Parent du Châtelet, Sophie Vaux (Direction des maladies infectieuses), Oriane Nassany, Sandrine Randriamampianina (Direction de la prévention et de la promotion de la santé, Santé publique France).

Référents en région : Thomas Bénet, Elise Brottet, Marie Quirin (vaccinations), Alexandra Thabuis (infections invasives à méningocoque)

Relecture en région : Guillaume Spaccaferri

Pour nous citer : Bulletin Vaccination. Édition Auvergne-Rhône-Alpes. Avril 2025. Saint-Maurice : Santé publique France, 23 pages, 2025. Directrice de publication : Caroline Semaille

Dépôt légal : 28 avril 2025

Contact : cire-ara@santepubliquefrance.fr